

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2018**

République Française
Département de
Loire-Atlantique
Commune de Rougé

En application de l'article
L.2121-25 du C.G.C.T. un
extrait de la présente décision
a été affiché à la porte de la
mairie le : **09 octobre 2018**

Nombre de conseillers

Afférents au conseil
municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 19

L'an deux-mil-dix-huit, le deux du mois d'octobre à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Rougé s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Jeannette BOISSEAU, Maire, en session ordinaire.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 27 septembre 2018.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 27 septembre 2018.

Présents (selon l'ordre du Tableau) : Mme Jeannette BOISSEAU, Maire, M. Dominique LANOE, Mme Catherine LE HECHO, M. Didier SOUCHU, Mme Laurence CHARRON, Adjoints, M. Didier METAYER, Mme Elisabeth GRIMSHAW, Mrs. André BOURGIN, Jean-Yves GAUTRON, Daniel SAUVAGER, Mmes Martine VERGER, Christine GOURHAND, Blandine MOQUET, M. Anthony EVIN, Mmes Isabelle BARAT, Nicole COMMUNAL, Isabelle MICHAUX, Mrs. Patrick GRANDIERE, Jean-Michel DUCLOS.

Etaient excusés : Néant

Etaient absents : Néant

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner le secrétaire de séance. A l'unanimité, ils désignent pour cette fonction Mme Blandine MOQUET.

5 - (N° complet DEL18-78) – OBJET : CHANGEMENT DE NOM DE LA PLACE DE LA POSTE :

Nomenclature des actes : *3.5.9 dénomination d'équipements*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant l'utilité publique de rendre un hommage aux anciens combattants,

Considérant l'opportunité offerte par la célébration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés par ses membres,

DECIDE de remplacer le nom de « Place de la Poste » par celui de « Place des Anciens Combattants ».

DECIDE que ce changement de dénomination interviendra le 11 novembre 2018.

DECIDE que la présente délibération sera transmise aux différentes administrations et notamment au centre des impôts fonciers.

Ainsi délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Rougé le 09 octobre 2018

Le Maire,

Jeannette BOISSEAU

